



Conseil économique et social

Distr. générale
22 septembre 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Compte rendu analytique de la 39^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 juillet 2017, à 11 heures

Président : M. Barros Melet (Vice-Président) (Chili)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies
au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

Déclaration du Secrétaire général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Shava (Zimbabwe), M. Barros Melet (Chili), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 11 h 5.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

1. **Le Président** invite le Conseil à reprendre l'examen du point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement ».

Déclaration du Secrétaire général

2. **Le Secrétaire général** exprime sa gratitude à tous ses collègues du Secrétariat et des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies qui ont travaillé d'arrache-pied pour que son rapport intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur » (A/72/124-E/2018/3) soit publié dans les temps et dit que les réformes qu'il envisage visent à soutenir les États Membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Le Programme 2030 est le programme d'action le plus ambitieux pour l'humanité et exigera une réforme tout aussi ambitieuse du système des Nations Unies pour le développement. Le Secrétaire général a été chargé de faire des propositions à la mesure de l'ambition requise pour réaliser les objectifs de développement durable. Le rapport est en soi un premier pas en ce sens : il présente, comme matière à réflexion, ce qui, à son avis, est la feuille de route la plus ambitieuse, mais réaliste, consacrée au changement. En tout, 38 idées et mesures visant à renforcer la mise en œuvre par le pouvoir mobilisateur, la cohésion, l'application du principe de responsabilité et les résultats y sont formulées. Ces efforts concernent non seulement chaque entité du système des Nations Unies mais ils représentent aussi ce que ces organismes doivent et peuvent faire ensemble pour mieux soutenir l'action menée par les États Membres pour mettre en œuvre le Programme 2030 novateur.

4. Le système des Nations Unies pour le développement a obtenu des succès remarquables depuis le début de son existence. Au fil des décennies, il a été source d'idées et de solutions qui ont changé le monde et la vie de millions de personnes parmi les plus pauvres et les plus vulnérables sur la planète. Dans de

nombreux pays, un soutien a été apporté à la mise en place de politiques nationales phares et au renforcement des institutions, ce qui a transformé profondément la vie de nombreuses personnes. Le système des Nations Unies pour le développement a largement contribué à l'appui apporté aux pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui constituent à ce jour l'initiative mondiale de lutte contre la pauvreté la plus réussie.

5. Les États Membres ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration du Programme 2030, le programme de lutte contre la pauvreté et de protection de la planète le plus ambitieux que l'ONU ait jamais adopté. Or, chacun sait que le potentiel du système pour le développement n'est pas entièrement exploité : l'action de l'ONU est freinée par le manque de coordination et de responsabilisation à l'échelle du système et par le fait que beaucoup trop de ses travaux sont ancrés dans le passé au lieu d'être tournés vers l'avenir. Il faut d'urgence procéder à des changements afin de garantir un développement durable, le respect des droits de l'homme et la paix pour les générations à venir. Il n'y a pas un instant à perdre.

6. Le Programme 2030 montre la voie à suivre et doit devenir le programme fondateur de notre époque, car il est l'unique cadre d'action intégré qui répond aux besoins des populations et des pouvoirs publics. Les activités du système des Nations Unies pour le développement doivent par conséquent être plus intégrées, cohérentes, efficaces et multisectorielles. L'objectif commun du monde est d'avoir, au XXI^e siècle, un système des Nations Unies pour le développement qui privilégie les personnes par rapport aux opérations, l'obtention de résultats pour les plus pauvres et les exclus par rapport à la bureaucratie, la fourniture d'un appui intégré à la mise en œuvre du Programme 2030 par rapport aux tâches courantes. C'est une responsabilité collective que de se poser certaines questions profondes et difficiles concernant les structures, les compétences et les dispositifs nécessaires à l'action. Le développement durable est somme toute extrêmement important pour la vie de tous, partout dans le monde.

7. Le développement durable est un moyen d'améliorer la vie des personnes, des communautés et des sociétés sans nuire à la planète. C'est l'outil de prévention le plus puissant, le moyen d'accélérer la réalisation des droits économiques, culturels, sociaux et politiques pour tous et aussi d'instaurer la paix et la sécurité à l'échelle du monde.

8. Ainsi, dans un souci de transparence totale et afin d'avancer des idées concrètes, le Secrétaire général a décidé sciemment d'être aussi explicite que possible

dans son premier rapport. qui fait également partie intégrante d'un programme de réforme plus large visant à renforcer l'ONU et la rendre mieux à même de relever les défis complexes et interdépendants existants. Pour ce faire, il entend réorganiser le dispositif de paix et de sécurité, en donnant à la prévention des conflits et au maintien d'une paix durable la priorité qui leur est due, et moderniser la gestion, en simplifiant les procédures et en décentralisant la prise de décisions tout en renforçant la transparence, l'efficacité et la responsabilisation. Des stratégies et des mesures doivent également être élaborées en vue de parvenir à la parité des sexes, de mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et de renforcer les structures de lutte contre le terrorisme.

9. Toutefois, la réforme est une entreprise ardue et n'est pas une fin en soi. On s'y attèle tout en sachant qu'il faut, au XXI^e siècle, se montrer à la hauteur des valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies, en faisant en sorte que le système soit mieux à même d'aider ceux qui sont le plus durement touchés par la pauvreté et l'exclusion et qui ont été laissés de côté sans pouvoir bénéficier du développement, de la possibilité de vivre dans la paix et la dignité et de jouir de leurs droits. Pour eux, l'ONU représente l'espoir d'une meilleure vie.

10. Afin d'exécuter les mandats relatifs à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, des consultations ouvertes ont été tenues avec les États Membres et les organismes des Nations Unies. Un mécanisme interne a été créé pour permettre au Département des affaires économiques et sociales et au Groupe des Nations Unies pour le développement de collaborer ensemble de manière transparente et responsable. Des travaux techniques qui s'appuient sur des études menées antérieurement sur la responsabilité, la transparence, la coordination et le contrôle dans le système des Nations Unies pour le développement ont été mis en train. Des travaux importants ont été entrepris avec des experts extérieurs pour rassembler et analyser les données concernant les fonctions et les capacités dans tout le système des Nations Unies.

11. Les propositions formulées dans le rapport portent par conséquent sur la structure de direction qui doit être établie au niveau des pays pour aider les États Membres à atteindre leurs objectifs, et celle qu'il faut mettre en place au Siège pour concrétiser la vision du Programme 2030 sur le terrain. Certaines des propositions doivent faire l'objet de consultations supplémentaires mais d'autres peuvent être mises en application immédiatement. Le Secrétaire général poursuivra le dialogue avec les États Membres durant

les prochains mois avant de présenter un rapport plus détaillé en décembre 2017.

12. Le Secrétaire général met en avant huit idées directrices. Premièrement, le système des Nations Unies pour le développement doit accélérer sa transition des objectifs du Millénaire pour le développement au Programme 2030; il y a des lacunes importantes dans les compétences et les mécanismes actuels du système. Le système concentre toujours son action sur un ensemble défini d'objectifs axés sur certains secteurs et non sur le programme de développement durable dans son intégralité. Bien sûr, l'Organisation des Nations Unies ne peut prétendre pouvoir tout faire, partout. Toutefois, elle doit être capable de fournir des conseils, de rassembler les compétences et d'aider les gouvernements à atteindre les objectifs de développement durable, notamment en mobilisant les partenaires nécessaires pour mettre en œuvre des mesures ambitieuses. Avec une meilleure coordination, une meilleure planification et une meilleure responsabilisation, les équipes de pays des Nations Unies seront en mesure de transformer les activités redondantes en synergies et d'aider les gouvernements à trouver des partenaires pour combler les lacunes.

13. Deuxièmement, une attention beaucoup plus grande doit être portée au financement du développement. Les populations et les gouvernements attendent du système des Nations Unies qu'il facilite la fourniture de l'aide publique au développement et ouvre l'accès à des moyens de financement, à des compétences d'expert, au savoir et aux technologies; pour répondre à ces attentes, l'Organisation doit collaborer avec le secteur privé, les institutions financières internationales et tous les autres partenaires. Dans le rapport, le rôle envisagé pour les bureaux de coordonnateur résident est celui de centres de liaison au niveau des pays, qui aident les gouvernements à accroître leurs sources de financement, mobilisent les moyens de financement du développement et mettent à contribution les compétences propres à chaque organisme. Le Département des affaires économiques et sociales, qui aura été renforcé, travaillera en collaboration avec les commissions régionales et le système des Nations Unies pour le développement pour fournir les orientations et l'appui nécessaires aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays pour leur permettre d'aider les gouvernements à mobiliser des fonds.

14. Troisièmement, il faut une nouvelle génération d'équipes de pays qui réponde aux besoins particuliers de chaque pays. Chaque bureau de pays compte en moyenne 18 entités. Le Programme 2030 exige que

l'ONU évolue vers des équipes de pays allégées et plus homogènes, souples, efficaces et concentrées sur l'exécution de leur mandat. Les équipes de pays doivent réagir à l'évolution des priorités nationales d'une manière intégrée. Le lien entre l'action humanitaire et le développement et ses rapports avec la paix et la sécurité doivent notamment être pris en compte sans que cela se traduise par une réorientation des fonds ou un recentrage de l'attention consacrée au développement vers d'autres objectifs, tout en préservant l'autonomie de l'action humanitaire. L'ancienne méthode de travail reposait sur une responsabilité collective diluée, ce qui ne peut pas conduire aux changements en profondeur qui sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie. Il importe de tirer le meilleur parti des atouts de chaque organisme tout en s'efforçant de parvenir à une plus grande cohérence, à l'unité et à davantage de responsabilisation, notamment au plus haut niveau. En décembre, des critères précis seront présentés qui devront permettre de déterminer la meilleure configuration en fonction des besoins de chaque pays.

15. Quatrièmement, le rôle, ambigu, des coordonnateurs résidents doit être clarifié. À l'heure actuelle, les coordonnateurs résidents sont censés orienter l'appui que les équipes de pays apportent au niveau national, mais ils ont peu d'outils pour le faire et aucune autorité officielle par rapport aux autres organismes et bureaux des Nations Unies. Pour diriger la nouvelle génération d'équipes de pays, les coordonnateurs résidents doivent être épaulés par un effectif solide, dotés de ressources suffisantes et habilités à superviser directement tous les membres des équipes de pays dans l'acquittement des responsabilités du système. Les entités membres continuent naturellement à rendre compte à leur siège de l'exécution de leur mandat. Une direction renforcée va de pair avec une plus grande responsabilisation. Ce sont les deux faces d'une même médaille. Il ressort des consultations et des analyses qu'il serait utile de dissocier les fonctions des coordonnateurs résidents de celles des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), tout en veillant à ce que les coordonnateurs résidents continuent d'avoir accès à l'appui technique pour la formulation d'orientations, aux outils opérationnels et aux moyens de financement conjoint dont ils ont besoin. La cloison hermétique instituée entre ces deux rôles ne suffit pas à garantir un degré d'impartialité propre à susciter la confiance qui permettrait aux coordonnateurs résidents de diriger efficacement. La filière de remontée de l'information des coordonnateurs résidents au Secrétaire général devra être clarifiée et renforcée, et la responsabilisation vis-

à-vis des États Membres pour les résultats obtenus en matière de développement à l'échelle du système devra être accrue.

16. Le Secrétaire général tient à bien faire comprendre que le développement durable est l'ADN des coordonnateurs résidents. Les coordonnateurs résidents doivent être en mesure d'orienter et de superviser la contribution technique du système des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre du Programme 2030, compte tenu des priorités et des besoins nationaux. Ils doivent également être capables d'avoir une vision plus large et de diriger les processus d'analyse et de planification intégrés, qui revêtent une grande importance pour la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, les coordonnateurs résidents doivent soutenir l'action que mènent les pouvoirs publics pour prévenir des crises et qui visent surtout à renforcer les capacités d'adaptation et à anticiper les chocs qui pourraient saper les progrès, qu'ils soient causés par les changements climatiques, les catastrophes naturelles ou les risques de conflit. Le succès de la mise en œuvre du Programme 2030 exige que la fonction de coordonnateur résident reste ancrée dans le système opérationnel mis en place en faveur du développement, que ce système soit étroitement relié aux structures existant au niveau des pays et que le PNUD joue à cet égard un rôle central. Des propositions plus précises concernant le système des coordonnateurs résidents seront présentées en décembre.

17. Cinquièmement, depuis trop longtemps, les efforts de réforme sur le terrain sont entravés par le fait que des efforts identiques ne sont pas faits au Siège. Pour permettre des changements sur le terrain, il faut mettre en place au Siège un mécanisme de responsabilisation qui soit impartial et neutre, sans créer de nouvelles unités administratives ou superstructures. Afin de régler ce problème déjà ancien, le Secrétaire général entend assumer pleinement ses responsabilités de plus haut administrateur de l'Organisation des Nations Unies et prendre la direction des activités en faveur du développement durable menées par l'Organisation à l'appui des États Membres et du personnel sur le terrain. Il a demandé à la Vice-Secrétaire générale de superviser le Groupe des Nations Unies pour le développement et de lui fournir des orientations stratégiques, et de diriger un comité directeur chargé de renforcer la cohérence de l'action humanitaire et des activités ayant trait au développement. La décentralisation est le principal objectif de sa réforme. Pour qu'elle soit efficace, il faudra renforcer la

responsabilisation au Siège, tout en maintenant l'accent sur l'amélioration des activités sur le terrain.

18. Sixième point, une même approche des politiques de l'ONU doit être appliquée au niveau régional. Un examen de la représentation et des activités régionales sera entrepris afin de clarifier la répartition des tâches au sein du système et d'étudier les moyens de renforcer la charpente stratégique aux niveaux national, régional et mondial.

19. Septième point, la responsabilité du système des Nations Unies pour le développement est une question prioritaire et une fin en soi. Il s'agit de favoriser la transparence, d'améliorer les résultats et de faire en sorte que les institutions respectent les normes convenues et leurs engagements tout en incitant à la collaboration et à une meilleure communication des résultats obtenus à l'échelle du système. Trois domaines de collaboration avec les États Membres sont recensés dans le rapport : amélioration de la gouvernance et de la tutelle sur les résultats du système, le rôle central étant dévolu au Conseil économique et social; renforcement de la transparence au sujet des résultats collectifs, notamment par l'élaboration d'un rapport annuel sur les résultats obtenus à l'échelle du système et la mise en place d'une fonction d'évaluation indépendante des activités menées à l'échelle du système; et renforcement de la responsabilité interne pour faire en sorte que les mécanismes internes tels que le Conseil des chefs de secrétariat et le Groupe des Nations Unies pour le développement honorent les mandats confiés par les États Membres et les accords internes.

20. Huitième et dernier point, il faut d'urgence remédier aux conséquences involontaires en matière de financement qui ont empêché les organismes des Nations Unies d'être unis dans l'action. Environ 85 % des fonds sont préaffectés, 90 % desquels sont alloués à des projets réunissant une seule entité et un seul donateur. La fragmentation du financement entraîne la fragmentation du système et compromet les actions visant à améliorer les conditions de vie. Le Secrétaire général souhaite par conséquent étudier la possibilité de mettre en place un pacte de financement, par lequel le système s'engagerait à être plus efficace, à optimiser les ressources et à rendre compte des résultats obtenus, soutenu par la perspective d'un appui financier plus solide fourni aux activités de base de chaque organisme et d'une amélioration des pratiques de financement conjoint.

21. L'efficacité de la réforme ne se démontrera pas par des mots à New York ou à Genève. Elle sera mesurée à l'aune de l'amélioration concrète des

conditions de vie des personnes au service desquelles œuvrent les Nations Unies. Le rapport décrit les domaines où des changements ambitieux mais réalistes peuvent être entrepris sans perturber inutilement l'action sur le terrain. Il porte aussi l'empreinte de l'expérience acquise par le Secrétaire général à la tête d'un grand organisme opérationnel des Nations Unies. Les 10 années où il a été Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés lui ont permis de comprendre les atouts du système et les difficultés que représente la collaboration interinstitutions. Il s'est rendu compte de la nécessité de préserver une autonomie suffisante pour permettre une exécution souple et efficace des mandats prescrits. Toutefois, lors de nombreuses missions sur le terrain, il a entendu à maintes reprises des collègues et des partenaires dire que les organismes des Nations Unies doivent faire mieux et travailler ensemble à la mise en place d'un système qui aide à l'obtention de résultats. Beaucoup des questions soulevées dans le rapport nécessitent un examen plus approfondi; les réponses seront recherchées en collaboration avec les États Membres, car le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement est une responsabilité partagée.

22. À l'instar des fondateurs de l'Organisation qui étaient résolument tournés vers l'avenir lorsqu'ils ont rédigé et adopté la Charte des Nations Unies, nous avons à présent la responsabilité collective d'investir dans l'ONU de demain et dans le monde qu'elle souhaite voir en 2030 et au-delà. Le Secrétaire général est convaincu que les mesures ambitieuses exigées par le Programme 2030, et que l'humanité est en droit d'attendre, peuvent être prises collectivement.

23. **M. Moustapha** (Tchad), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe examinera attentivement la teneur du rapport et donnera son avis objectif à une date ultérieure. Tout au long du processus de consultation sur le rapport, le Groupe a toujours exprimé son soutien à l'exécution des importants mandats découlant de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il s'agit notamment d'effectuer un examen systématique qui facilitera la mise en œuvre efficace du Programme 2030. De l'avis du Groupe, cet examen doit porter sur les principaux éléments suivants : l'appui aux efforts faits par les pays africains pour mettre en œuvre le Programme 2030 aux niveaux national et régional; la prise en compte des priorités de l'Afrique et des besoins des pays africains en situation particulière; la prise en compte des résultats obtenus, la mise en place de forums d'échange d'informations et de pratiques

optimales, y compris en matière de transfert de technologie, et l'amélioration de la qualité des données pour les États Membres; le renforcement de la présence de l'ONU au niveau national et le renforcement de la Commission économique pour l'Afrique; le resserrement de la coopération entre les États Membres, l'Union africaine et les commissions économiques régionales de l'ONU; et, surtout, l'exploration de nouvelles sources de financement et l'élaboration de bonnes stratégies de mobilisation des ressources.

24. Même si les États Membres présentent des priorités et des vues différentes au sujet du système des Nations Unies pour le développement, ils peuvent trouver dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale l'inspiration et les orientations voulues pour arriver à s'entendre. Le système des Nations Unies pour le développement doit fournir un soutien de qualité à tous les États, en particulier aux États d'Afrique, pour que se concrétise « l'avenir que nous voulons ».

25. **M. Skoog** (Suède), prenant la parole au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), dit que la réforme du système des Nations Unies pour le développement a replacé le développement durable au cœur de ses travaux, tout en mettant l'accent sur la prévention et sur la pérennisation de la paix, et en déterminant les causes profondes des conflits et de la vulnérabilité. Le rapport présente une stratégie claire pour réaliser le Programme 2030 et veiller à la cohérence de son application grâce à une direction renforcée et responsable. Bien que le rapport mentionne spécifiquement le système des Nations Unies pour le développement, les pays nordiques soulignent l'importance de lier toutes les mesures de réforme, puisque la gestion, la paix, la sécurité et le développement sont interdépendants et qu'une véritable réforme exige une méthode intégrée.

26. Les pays nordiques appuient des réformes à l'échelle du système qui englobent plusieurs thèmes intersectoriels tels que l'égalité des sexes, l'obtention de financements suffisants et la responsabilité. Toutefois, ils souhaitent mettre l'accent sur trois domaines qui les intéressent particulièrement. Premièrement, la fourniture de travaux coordonnés dans la zone d'opération par une nouvelle génération d'équipes de pays fera office de test décisif pour toutes les nouvelles réformes. Les mesures de développement doivent continuer de privilégier les principaux bénéficiaires sur le terrain et le système des Nations Unies pour le développement doit toujours adopter une présence adaptée au contexte et à la situation du pays.

Deuxièmement, la parité des sexes doit être atteinte lors de nominations et, plus généralement, la problématique hommes-femmes doit être intégrée à tous les aspects du système de développement – normatifs et opérationnels. Troisièmement, une réforme du financement est indispensable si l'on veut réaliser le Programme 2030. Les pays nordiques soulignent l'importance du financement des activités de base, qui permet la flexibilité demandée dans le rapport. La Suède et la Norvège se sont engagées à verser 1 % de leur revenu national brut à l'aide au développement. Les pays nordiques attendent avec intérêt de participer au financement du pacte proposé dans le rapport.

27. **M^{me} Zahir** (Observatrice des Maldives), parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que l'Alliance n'est pas en mesure de commenter le rapport de manière approfondie en tant que groupe car il a été distribué la veille d'un week-end férié. Elle va examiner le rapport et espère qu'elle aura une autre occasion de discuter de ses recommandations dans un avenir proche. Les petits États insulaires en développement étant fortement tributaires du système des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne l'application du Programme 2030, l'Alliance attend avec intérêt les débats à venir sur la manière dont le système va se repositionner pour accroître son efficacité.

28. **M. Bin Momen** (Observateur du Bangladesh), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que le Groupe n'est pas en mesure de fournir des informations approfondies parce que le rapport a été distribué la veille d'un week-end férié. Le Groupe est toujours en train d'examiner les recommandations du rapport et espère participer à un débat fructueux dans les semaines et les mois à venir.

29. Les éléments pris en compte dans le rapport sont opportuns et d'une importance vitale pour les pays les moins avancés. Le renforcement de l'ONU est nécessaire à la bonne mise en œuvre du Programme 2030, et doit s'appuyer sur les éléments suivants : des ressources plus importantes, notamment pour financer les activités de base; des ressources humaines qualifiées et efficaces; des pratiques de fonctionnement transparentes et responsables.

30. Sa délégation a pris note des recommandations concernant les structures de communication des informations des équipes de pays des Nations Unies et le nouveau rôle de supervision défini pour la Vice-Secrétaire générale. Il faut examiner plus avant la manière dont la responsabilité des équipes de pays et du système des coordonnateurs résidents à l'égard des

pays hôtes ainsi que des mécanismes intergouvernementaux pourrait être renforcée. Le déclin continu de l'allocation des ressources du programme aux pays les moins avancés demeure un sujet de préoccupation majeur qui doit être examiné, de préférence en établissant à cet égard un point de référence à l'échelle du système des Nations Unies.

31. Les mesures visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement doivent tenir compte du fait que, selon des statistiques récentes, si rien ne change, 35 % de la population des pays les moins avancés sera en situation d'extrême pauvreté d'ici à 2030. À cet égard, le Groupe appuie le cadre de financement proposé par le Secrétaire général. Ce cadre doit non seulement chercher à accroître le financement, mais également à mobiliser les fonds de manière plus prévisible. Enfin, la présence du système des Nations Unies sur le terrain demeure très importante pour les pays les moins avancés; elle devrait être encore renforcée.

32. **M. Rycroft** (Royaume-Uni) dit que l'extrême pauvreté, les conflits et les crises humanitaires sont étroitement liés; de ce fait, plus de personnes que jamais ont besoin du système des Nations Unies pour le développement. Trop de personnes sont actuellement laissées de côté par un système qui doit être réformé d'urgence.

33. Une fois réformée, l'ONU doit se trouver au cœur d'un système international efficace et fondé sur des règles, capable de prévenir et régler les conflits, d'aider les pays à se développer durablement, de répondre aux crises humanitaires et de renforcer et maintenir la paix. Autrement dit, l'ONU doit avoir la possibilité de se montrer à la hauteur de son potentiel. Face aux défis mondiaux, il existe une demande sans précédent de réponses multilatérales. Le système international doit s'adapter à ces nouvelles difficultés. Des millions de personnes dépendent actuellement d'un système de développement dont les mécanismes et institutions ont été mis en place il y a plus de 50 ans. Les États Membres ont maintenant pour devoir de recentrer et réorganiser ce système.

34. Il se félicite du solide projet de réforme figurant dans le rapport, notamment des propositions concrètes qui y sont faites et de l'accent qui est mis à plusieurs reprises sur la force mobilisatrice, l'efficacité, la responsabilité et les résultats. Le Royaume-Uni demeurera le deuxième donateur du système des Nations Unies pour le développement. Toutefois, la communauté internationale doit maintenant dépasser le statu quo et engager des réformes audacieuses et

ambitieuses, dont le rapport n'est que la première étape.

35. **M. Lauber** (Observateur de la Suisse) dit que sa délégation accueille avec satisfaction le rapport, car celui-ci reflète les ambitions et les attentes qui ont été exprimées à plusieurs reprises par les États Membres, notamment lors des consultations sur l'examen quadriennal complet de 2016. Le Programme 2030 requiert de véritables changements dans les méthodes de travail, qui mettraient l'accent sur les résultats collectifs, une plus grande responsabilité et une refonte de la direction aux niveaux des pays, des régions et du Siège. La réforme du système des Nations Unies pour le développement doit s'accompagner de réformes de la gestion et de l'administration de l'Organisation, et insister davantage sur la corrélation entre action humanitaire et développement et ses liens avec la paix et la sécurité.

36. Les recommandations figurant dans le rapport sont ambitieuses, en particulier celles qui suggèrent la séparation de la fonction de coordonnateur résident de celle de représentant résident du PNUD, ainsi que l'utilisation d'un document stratégique à l'échelle du système pour tous les pays faisant l'objet d'une intervention. Ces recommandations sont également nécessaires pour rendre le système des Nations Unies pour le développement plus cohérent, collaboratif et efficace. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, tous les États Membres doivent adapter leurs positions et leurs méthodes de travail, notamment en ce qui concerne le financement. Sa délégation apprécie la proposition d'un cadre de financement ainsi que la fusion progressive des conseils d'administration des fonds et programmes basés à New York. Elle attend avec intérêt de recevoir des propositions plus détaillées du Secrétaire général avant la fin de l'année.

37. **M. Minami** (Japon) dit que sa délégation se félicite que, dans le rapport, l'accent soit mis sur la prévention et la création de synergies et que des propositions concrètes et ambitieuses soient faites pour que l'ONU obtienne de meilleurs résultats sur le terrain. La concrétisation opérationnelle du lien entre action humanitaire et développement, en particulier, est un problème de longue date qui doit être traité. Si l'intention de réformer le système des coordonnateurs résidents est également bienvenue, cette question doit être examinée plus en détail en raison des problèmes juridiques et financiers connexes. Il est également nécessaire de disposer de plus amples informations sur la manière dont le renforcement envisagé du rôle de la Vice-Secrétaire générale, par ailleurs bienvenu,

affectera son rôle actuel en tant que deuxième plus haut fonctionnaire de l'ONU.

38. L'appel en faveur de l'amélioration de la gouvernance et du contrôle remporte l'adhésion, mais des discussions supplémentaires sont nécessaires pour déterminer si les trois options présentées à cet égard dans le rapport seraient vraiment efficaces. De même, il faudrait mener des discussions approfondies sur la question du financement, sur la base des points de vue consensuels exprimés lors des réunions précédentes et en respectant les réalités sur le terrain de chaque État Membre.

39. Sa délégation s'intéresse aux propositions visant à assurer une répartition claire des tâches entre les commissions économiques régionales et le Département des affaires économiques et sociales. Toutefois, ces mesures doivent être appliquées de manière effective et efficace, sans générer de tâches bureaucratiques supplémentaires.

40. Enfin, sa délégation souhaite connaître la procédure à suivre pour présenter des observations plus détaillées avant la publication du rapport de suivi du Secrétaire général en décembre.

41. **M. Meyer** (Brésil), saluant les efforts déployés par le Bureau du Secrétaire général pour faire participer tous les États Membres lors des consultations, dit qu'il faudra du temps au Groupe des 77 et de la Chine, auquel sa délégation appartient, pour examiner les recommandations spécifiques du rapport. Toutefois, les hypothèses de base du rapport reflètent bien l'objectif de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale et la nature du Programme 2030.

42. Le système des Nations Unies pour le développement doit aider les pays à s'acquitter de toutes les tâches inachevées relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, et favoriser les objectifs de développement durable plus innovants en élaborant de nouvelles formes d'expertise et en apportant des solutions à tous les problèmes de développement, anciens et nouveaux. Sa délégation se félicite donc que l'accent soit mis sur le renforcement de la structure politique du système de développement, en tirant parti à la fois de sa légitimité normative et de sa portée opérationnelle, ainsi que sur l'intégration des politiques, la mise en commun des connaissances et le transfert de technologie.

43. Pour que le système des Nations Unies pour le développement soit efficace dans tous les pays en développement, la pauvreté et les autres difficultés de développement doivent être envisagés de manière multidimensionnelle, tout en accordant une attention

particulière aux pays les plus vulnérables. L'appropriation et mobilisation nationales doivent être renforcées, et la réalisation des objectifs au niveau de chaque pays doit être un critère absolu de succès. Sa délégation souhaiterait de plus amples discussions sur la manière d'améliorer et de mieux coordonner les activités de renforcement des capacités.

44. **M^{me} Wilson** (Australie) dit que la communauté internationale se heurte à des difficultés multiples et complexes. De nombreux États Membres ont travaillé ensemble pour créer l'ONU il y a plus de 70 ans; ils doivent désormais revitaliser leur institution commune pour faire face aux problèmes communs qui les touchent tous. Sa délégation souhaite donc, dans un premier temps, chercher des solutions et des structures tenant compte du fait que le monde a changé. Les citoyens du monde souhaitent une ONU moderne et efficace qui assume également son rôle de mobilisateur et d'inspirateur de changements avec d'autres acteurs, y compris les États Membres, la société civile, les entreprises et les organisations philanthropes. La collaboration avec tous ces groupes est le seul moyen d'obtenir des résultats. L'Australie œuvrera également en faveur de changements qui renforceront la mobilisation et les résultats, inciteront à l'excellence dans tous les domaines et proposeront des plans et mécanismes pour remédier au manque de résultats. En outre, il faut des solutions globales permettant de récompenser les résultats et de faire le lien entre gouvernance et finance, efficacité et résultats. Enfin, les réformes doivent promouvoir la transparence comme facteur de confiance et la diversité comme source de force. L'Australie attend avec intérêt de participer au processus de réforme.

45. **M. Tommo Monthe** (Cameroun) dit que le rapport est très opportun, car la question essentielle est de savoir si le système des Nations Unies, en collaboration avec les États Membres et d'autres partenaires, est apte à mettre en œuvre le Programme 2030. Le rapport a tenté de répondre à cette question en ce qui concerne l'ONU.

46. Le Cameroun salue le projet global présenté dans le rapport, y compris les propositions relatives à la Vice-Secrétaire générale, aux commissions régionales et au système des coordonnateurs résidents. Sa délégation est également très favorable à l'idée d'un cadre de financement, car des milliards de dollars seront nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030. Le rapport à paraître en décembre doit fournir davantage d'informations sur ce cadre et estimer le montant annuel nécessaire pour chaque pays et région, la nature de ces ressources et un échéancier de leur utilisation. Toutefois, d'autres ressources telles que la

technologie, la recherche et l'innovation et les partenariats sont également nécessaires, et le rapport final devra indiquer comment les États Membres, en particulier les plus faibles ou les plus petits, pourront y avoir accès. La technologie, la recherche et l'innovation sont souvent inaccessibles en raison des restrictions à la propriété intellectuelle, et les partenariats sont formés sur une base très sélective.

47. Enfin, en ce qui concerne le vivier de compétences, le système des Nations Unies a d'excellents fonctionnaires de rang supérieur, mais il serait nécessaire de redéployer certains d'entre eux et d'en recruter d'autres. Le rapport du Secrétaire général sur la gestion doit préciser combien coûterait la reconversion du personnel ou le recrutement de nouveaux membres. Sa délégation attend avec intérêt de pouvoir examiner tous les rapports supplémentaires sur la gestion, les ressources et les questions connexes, qui devraient être examinés conjointement. L'année 2030 approche à grand pas et le processus de réforme devra être achevé dans les meilleurs délais pour que le programme soit mis en œuvre en temps voulu.

48. **M^{me} Lodhi** (Pakistan) dit que sa délégation n'a pas eu beaucoup de temps pour examiner le rapport en détail, mais qu'elle va faire quelques observations préliminaires. Le Pakistan appuie pleinement l'objectif principal de l'examen, qui est de veiller à ce que le système des Nations Unies pour le développement soit en mesure d'appuyer l'application du Programme 2030 de manière globale et durable. La résolution 71/243 de l'Assemblée générale fournit le cadre nécessaire à cette réforme. L'examen est un élément fondamental de la proposition de réforme du Secrétaire général, qui comprend une inspection du dispositif de paix et de sécurité et une réforme de la gestion interne, éléments appuyés par le Pakistan. Une méthode claire doit être définie pour la consultation des États Membres dans le cadre de l'établissement du rapport final qui sera publié en décembre.

49. Son Gouvernement convient que le développement durable renforce la résilience et pérennise la paix, et que la pérennisation de la paix permet le développement durable. Toutefois, si, dans le contexte du développement, on accorde une place excessive à la prévention, on risque de modifier profondément la nature du système des Nations Unies pour le développement; il est donc crucial de continuer d'accorder la priorité au développement.

50. Il est essentiel de régler le problème du déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres. Dans le rapport, une démarche modeste est adoptée face aux lacunes concernant la couverture des

objectifs de développement durable, qui est préoccupante. Le système pour le développement doit avoir les capacités et les ressources nécessaires pour aider les pays à atteindre l'ensemble des objectifs. Au niveau régional, l'examen du Secrétaire général contribuera à clarifier la répartition des tâches au sein du système, mais la diversité régionale et les priorités respectives doivent être prises en compte.

51. Le Pakistan accueille avec satisfaction l'attribution à la Vice-Secrétaire générale de responsabilités globales en matière de développement durable ainsi que la création d'un groupe remanié sur les objectifs de développement durable et d'un comité exécutif chargé de promouvoir la prise de décision intégrée. La nomination de la Vice-Secrétaire générale en tant que Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement renforcera sans aucun doute la responsabilité du système des Nations Unies pour le développement. La méthode globale proposée par le Secrétaire général pour renforcer la responsabilité du système de développement envers les États Membres nécessitera une évaluation minutieuse.

52. **M^{me} Velichko** (Observatrice du Bélarus) dit que le PNUD joue un rôle essentiel dans le système des Nations Unies pour le développement et que le Bureau du PNUD au Bélarus fait du bon travail. En ce qui concerne la réforme envisagée, elle se demande s'il y a eu une évaluation des difficultés rencontrées par les bureaux de pays qui expliquerait que le PNUD soit apparemment en train de perdre son rôle prépondérant.

53. Le Bélarus souhaite en savoir plus sur le mécanisme proposé pour la nomination des coordonnateurs résidents, car celui-ci augmenterait le nombre des participants chargés d'approuver les candidats et ne tiendrait pas compte du rôle de l'État auprès duquel le coordonnateur de pays serait nommé.

54. Sa délégation s'interroge sur le rôle que joueront les États dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement et sur la façon dont leurs intérêts seront pris en compte dans l'élaboration du rapport que le Secrétaire général présentera en décembre. Le présent exposé ne doit pas être un exercice de pure forme.

55. Le rapport n'indique pas clairement si la réduction du nombre de bureaux de pays fait partie de l'initiative « Unis dans l'action », dans le cadre de laquelle tous les bureaux rendront compte au coordonnateur résident, ou si elle s'inscrit seulement dans le cadre d'une réduction du nombre de bureaux du PNUD. La réforme, en particulier dans un domaine d'action de l'ONU aussi important que le développement, ne doit pas conduire à un mauvais

fonctionnement des bureaux de pays ou à des difficultés supplémentaires sur le terrain pour les pays bénéficiaires. Les États devraient également jouer un rôle clef dans ce processus.

56. **M. Gómez Camacho** (Observateur du Mexique) dit que le dialogue avec les États Membres est indispensable si l'on veut réaliser des progrès. Le rapport est pragmatique et plein de bon sens; le Mexique est entièrement d'accord avec les huit idées directrices que le Secrétaire général a présentées dans sa déclaration, et convient qu'elles n'ont de sens que lorsqu'elles sont considérées dans leur ensemble.

57. Toutefois, sa délégation souhaite mentionner deux problèmes bien connus, mais non résolus. Le premier est la bureaucratie. Comme toute autre bureaucratie, le système des Nations Unies n'a pas été conçu pour évoluer. En effet, les institutions travaillent généralement dans le sens opposé, et l'ONU ne fait pas exception. Il est essentiel que le Secrétaire général joue un rôle de direction ferme et qu'il montre clairement la voie, et pour cela, il doit être appuyé par les États Membres. La complexité institutionnelle de l'ONU, qui s'est développée de façon assez arbitraire pendant de nombreuses années, lui rend la tâche d'autant plus difficile. Le système d'incitations doit être remanié, car celles-ci contribuent au cloisonnement et nuisent à la collaboration.

58. Le deuxième problème concerne les États Membres eux-mêmes. Leur inertie, leurs craintes et leurs intérêts réels ou perçus les conduisent souvent à avoir des échanges qui n'aboutissent pas nécessairement à la réforme qu'ils souhaitent, et souvent à son contraire. Il faudra faire preuve de bon sens, d'ambition et de diplomatie, et les États Membres devront assumer leurs responsabilités à cet égard, puisque 50 % du processus dépendent d'eux.

59. Comme indiqué dans le rapport, environ 85 % des fonds ont été affectés, mais l'affectation de crédits produit souvent de profondes distorsions dans les mandats de l'Organisation. Voilà un autre domaine dans lequel les États Membres doivent faire preuve de bon sens et d'engagement; ils doivent s'interroger sur leurs intérêts au sein de l'Organisation et prendre les mesures nécessaires pour faire avancer le processus.

60. **M. Krapp** (Allemagne) dit que, bien qu'il n'ait pas été possible de consacrer beaucoup de temps à l'examen du rapport, celui-ci est ambitieux et visionnaire et présente des recommandations qui sont d'un réalisme inhabituel. Il se félicite de la façon dont le rapport est structuré, car cela fait apparaître le degré de mobilisation dont le système pour le développement a besoin pour être pleinement en mesure de réaliser le

Programme 2030. L'Allemagne appuie fermement les efforts visant à obtenir de véritables changements et se tient prête à apporter son soutien au programme de réforme. Le rapport se fonde sur l'analyse des moyens et fonctions demandée par les États Membres dans le cadre de l'examen quadriennal complet. Il est particulièrement appréciable qu'il envisage des moyens de remédier aux lacunes et aux chevauchements et qu'il précise la répartition des tâches entre les entités des Nations Unies.

61. Le système des Nations Unies pour le développement doit être adapté à ses objectifs afin de pouvoir apporter une contribution importante à la mise en œuvre du Programme 2030 et de mieux répondre aux défis complexes et interdépendants du monde actuel. Face aux défis mondiaux, il existe une demande sans précédent de mesures multilatérales. Le système international doit s'adapter à l'évolution de la situation. Il y a donc tout lieu de se réjouir du programme de réforme proposé. Le financement peut être un puissant facteur de cohérence mais aussi de fragmentation. La délégation allemande souhaite donc obtenir davantage d'informations sur le pacte de financement, dont les détails devraient être définis en étroite coopération avec les États Membres.

62. Le rapport est une pièce du puzzle complexe que constitue la réforme du système des Nations Unies pour le développement. L'ambition dont ce rapport témoigne est tout à fait louable et il serait juste et nécessaire, pour le système pour le développement, que cette ambition ne perde rien de sa force dans les mois à venir.

63. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) dit que, parmi sa délégation, le rapport a malheureusement suscité plus de préoccupations que d'espoir pour l'avenir du système des Nations Unies pour le développement. De manière générale, les conclusions et recommandations qui y figurent outrepassent les mandats dont les États Membres sont convenus dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement. La tentative d'affaiblir le contrôle des États membres sur le système pour le développement et de faire abstraction du principe de l'adhésion nationale est manifeste.

64. Dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, les gouvernements sont convenus de renforcer la transparence, la cohérence et la responsabilité du système des Nations Unies pour le développement, mais aucune mention n'a été faite d'un remaniement complet du système. Dans ces conditions, la recommandation concernant le lien entre action humanitaire et développement et l'imposition de

nouvelles façons de travailler, qui n'a pas été acceptée au niveau intergouvernemental, préoccupent beaucoup la Fédération de Russie. En outre, la tentative d'intégrer la prévention des conflits dans les activités du système pour le développement est malvenue et contraire au premier principe directeur de l'examen quadriennal complet.

65. La création d'un comité directeur ou d'un bureau d'évaluation indépendant rattaché au Cabinet du Secrétaire général n'est pas suffisamment justifiée. L'examen avait pour but d'accroître la responsabilité et les échanges effectifs entre les bureaux existants et les États Membres et de mettre en place des méthodes de travail transparentes et clairement définies. Il ne devrait pas alourdir la bureaucratie ni compliquer davantage la structure organisationnelle. L'intervenant s'interroge sur les incidences de ces mesures sur les effectifs et le budget, ainsi que sur les raisons pour lesquelles les questions de coordination et d'évaluation ne pourraient pas être prises en charge par les entités existantes, telles que le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Corps commun d'inspection.

66. Le rapport met en lumière les lacunes de la contribution du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation des objectifs de développement durable portant sur l'eau potable et l'assainissement (Objectif 6), l'énergie propre et d'un coût abordable (Objectif 7), l'industrie, l'innovation et l'infrastructure (Objectif 9), la consommation et la production responsables (Objectif 12) et la lutte contre les changements climatiques (Objectif 13). On n'y trouve cependant aucune recommandation de fond à ce sujet. On observe, parallèlement, des tentatives répétées d'imposer au système pour le développement des activités relatives aux droits de l'homme et au maintien de la paix.

67. La délégation russe souhaite également souligner l'accroissement injustifié des pouvoirs du Secrétariat. La plus grande partie du rapport est consacrée aux recommandations sur cette question, bien que rien de tel n'ait été prescrit dans le cadre de l'examen quadriennal complet. Les recommandations visant à transférer la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement à la Vice-Secrétaire générale, à reconfigurer les équipes de pays et à faire des coordonnateurs résidents des acteurs politiques auraient pour effet d'accroître la centralisation de la gestion au sein du système pour le développement. Cela porterait en fait atteinte au caractère universel et à la neutralité du mécanisme décisionnel en vigueur et éliminerait l'obligation d'obtenir l'approbation des États Membres, par la création d'un instrument

juridique visant à entériner des critères d'activités opérationnelles répondant à des motivations politiques.

68. L'examen quadriennal complet repose sur le principe fondamental suivant: l'adhésion nationale dans le domaine du développement durable, non seulement lors de la définition des priorités, stratégies et politiques nationales de développement, mais aussi pour ce qui est des questions connexes, telles que l'établissement d'équipes de pays et de leurs méthodes de coopération avec les gouvernements et également la formulation de leurs objectifs ultimes, y compris dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

69. L'examen a également réaffirmé que le système des coordonnateurs résidents dépendait de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, ce qui signifie que les éventuelles modifications du profil des coordonnateurs résidents ou des procédures relatives à leur sélection et leur évaluation devraient être examinées et approuvées uniquement par consensus par les États Membres. Ne pas tenir compte de ce principe pourrait avoir des conséquences désastreuses et même conduire à une perte de confiance totale de la part des pays dans lesquels sont menés des programmes.

70. Il y a également de quoi douter des innovations proposées au niveau du Siège et en particulier de l'efficacité et de la légitimité du regroupement des organes directeurs des fonds et programmes sis à New York.

71. L'examen a manifestement pour objectif de renforcer la transparence et la réactivité du système des Nations Unies pour le développement ainsi que son obligation de rendre compte aux États Membres. Pour les États, le système pour le développement est un partenaire neutre, objectif et digne de confiance, et non le vecteur de normes et de principes qui ne conviennent qu'à un nombre limité d'éléments intéressés du système. On attendait du rapport que le système pour le développement permette de renforcer l'importance des partenariats.

72. Le rapport ne tient pas compte des besoins véritables des pays bénéficiaires en matière de services. Ses conclusions sont principalement spéculatives, perturbent le fragile équilibre obtenu et outrepassent les mandats adoptés dans le cadre de l'examen quadriennal complet et de la composante développement durable en général. Il est peu probable qu'une approche aussi controversée puisse servir de cadre aux améliorations à apporter aux activités du système pour le développement.

73. **M. Blanchard** (Observateur du Canada) dit que le rapport correspond tout à fait au projet de décloisonnement que le Secrétaire général a présenté avant et après sa nomination.

74. Sa propre expérience, au cours de l'année écoulée, auprès de deux équipes de pays, en Haïti et en Sierra Leone, lui a fait comprendre à quel point il importe de renforcer le rôle et le pouvoir du coordonnateur résident. Toutefois, dans quelle mesure le coordonnateur résident pourrait-il coordonner et répartir les ressources humaines et matérielles entre les organismes et formuler des observations à ce sujet? C'est là que pourrait résider toute la difficulté. L'équipe de pays d'Haïti a jusqu'à présent principalement axé son action sur les questions de sécurité et l'action humanitaire, mais privilégie maintenant de plus en plus le développement, ce qui nécessitera d'autres talents et ressources, même s'ils sont fournis par certains des mêmes organismes qu'auparavant. Le projet constitue en quelque sorte une révolution au sein du système des Nations Unies et le Canada souhaite encourager le Secrétaire général à continuer à œuvrer dans ce sens, car il serait sinon difficile de réaliser des progrès en matière de décloisonnement.

75. Il est très encourageant que la question du vivier de compétences constitue une priorité aussi importante. Lorsqu'ils proposent des candidats, les États Membres doivent réfléchir aux compétences requises. Bon nombre des compétences dont on aura besoin à l'avenir sont différentes de celles du passé. Si l'ONU n'a aucun rôle à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030, elle est vouée à l'échec.

76. En ce qui concerne la question des ressources et des partenariats et du rôle du Département des affaires économiques et sociales, du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Pacte mondial des Nations Unies, le rapport ne constitue manifestement qu'une première étape, mais il reste beaucoup à faire en vue du financement et de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030. À ce jour, le Pacte mondial a mis l'accent sur l'établissement de normes plus que sur la mobilisation de ressources et le financement, ce qui constitue un changement d'orientation et nécessitera des compétences différentes. Le Groupe des amis concernant le financement des objectifs de développement durable a également examiné la question au cours des six derniers mois; il apparaît très clairement que différents partenariats s'avèrent nécessaires avec les banques multilatérales, les équipes des Nations Unies et les équipes de pays, qui permettraient de faire passer à la vitesse supérieure

l'intégration et la coordination à l'échelle des Nations Unies. L'intervenant invite le Secrétaire général à ne pas se contenter des mesures proposées dans son rapport. S'il est essentiel que l'ONU demeure investie d'un rôle important dans la mise en œuvre du Programme 2030, il est également urgent d'obtenir un financement à plus grande échelle. Il n'existe pas de solution miracle mais seulement un ensemble d'initiatives et de programmes à créer.

77. **M^{me} Amadeo** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation apprécie que des consultations aient été menées pour recueillir les avis des États Membres et d'autres membres du système pour le développement et estime que le rapport est un pas important dans la bonne direction, en vue de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Les États-Unis appuient fermement l'effort de réforme et sont à l'avant-garde des négociations sur l'examen quadriennal complet, en demandant que soit réalisée une analyse ambitieuse et approfondie du système pour le développement afin que l'Organisation soit prête à relever les défis complexes du XXI^e siècle et qu'elle reconnaisse l'interdépendance des enjeux actuels relatifs à l'action humanitaire, au développement et à la pérennisation de la paix et agisse en conséquence. L'examen des lacunes et des chevauchements des capacités du système pour le développement, la présentation générale des possibilités d'améliorer la coordination entre les entités du système pour le développement et la prise en compte du droit de regard des États Membres sont essentiels à la réalisation de cet objectif.

78. La délégation américaine se félicite que la nécessité d'une meilleure coordination au Siège et à l'échelon des équipes de pays entre les organismes œuvrant dans les domaines indissociables de l'action humanitaire, du développement et de la paix ait été mise en lumière dans le rapport. Les mécanismes de coordination actuels ne permettent plus de répondre aux priorités de notre époque et doivent être améliorés. La délégation américaine constate également avec satisfaction que la nécessité de réformer le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales a été reconnue. L'adoption des objectifs de développement durable donne une occasion décisive de réformer la structure du Secrétariat de façon à privilégier de nouveau les résultats et l'efficacité. Les États-Unis prient instamment le Secrétaire général d'examiner les moyens de rationaliser et de réduire les coûts et l'établissement de rapports afin de tirer parti des gains d'efficacité, ce qui permettrait de réduire les chevauchements et les doubles emplois coûteux.

79. **M. Wu** Haitao (Chine) dit que sa délégation appuie le rôle central de l'ONU dans la promotion du développement collectif et le maintien de la paix dans le monde. Le système des Nations Unies pour le développement doit se repositionner autour de la mise en œuvre intégrale du Programme 2030. Il convient d'accroître l'appui aux pays en développement dans les domaines où cela est le plus nécessaire afin que ces pays puissent se développer, compte tenu de leur situation nationale et de leurs propres choix. Les principes d'adhésion et de direction nationales devraient être respectés et, dans les pays en développement, la réduction de la pauvreté et le développement économique devraient constituer des priorités. La délégation chinoise a pris note des propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général et espère que le Département des affaires économiques et sociales contribuera plus activement à la coordination des politiques en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

80. En ce qui concerne les ressources du système des Nations Unies, la coopération Nord-Sud demeure la principale source de l'aide publique au développement; la coopération Sud-Sud fait figure de complément et renforce les partenariats pour le développement. Les travaux du système des Nations Unies pour le développement sont très divers et influents. Dans cette perspective, la délégation chinoise souhaite étudier attentivement le rapport et attend avec intérêt d'en débattre avec toutes les parties. Pour parvenir à un consensus sur la réforme du système pour le développement, il convient de prendre en compte les vues et recommandations des États Membres, en particulier des pays en développement. Il convient parallèlement d'améliorer l'analyse et l'évaluation des mesures de réforme et d'en prévoir les effets, tant positifs que négatifs.

81. Le Gouvernement chinois est disposé à coopérer avec toutes les parties en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et à aider tous les pays, en particulier les pays en développement, dans leur développement.

82. **M. Morales López** (Colombie) dit que le rapport rend compte avec exactitude du système pour le développement et propose des solutions réalistes. Bien qu'il ne soit que préliminaire, le rapport propose des mesures et des changements concrets qui s'imposent d'urgence pour accroître la transparence et la responsabilité. Il reconnaît en particulier que la résolution 71/243 de l'Assemblée générale est en cours d'application et confirme l'utilité des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Ce n'est qu'en examinant les mandats et les activités mis en

œuvre aux fins du développement durable qu'il sera possible d'élaborer une vision globale du système et de déterminer les besoins spécifiques des pays en ce qui concerne la réalisation du Programme 2030.

83. La Colombie se félicite en particulier de la priorité accordée à l'obtention de la parité des sexes parmi les coordonnateurs résidents, ainsi que de la nouvelle approche des activités des équipes de pays et du coordonnateur résident qui figure dans le rapport. Il importe cependant de continuer à recenser les lacunes et les moyens d'accroître la cohérence et les synergies et de réduire les chevauchements, afin de progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030. La Colombie est persuadée que, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, les travaux du Département des affaires économiques et sociales, des commissions régionales et du système des Nations Unies pour le développement seront menés avec une plus grande efficacité et que davantage de possibilités de financement du développement verront le jour.

84. L'importance du renforcement des liens entre le Programme 2030 et le maintien de la paix est soulignée dans le rapport. Le système pour le développement devrait entreprendre des activités spécifiques dans les situations de conflit ou d'après conflit afin d'assurer l'obtention d'une paix stable et pérenne parallèlement à un véritable développement durable.

85. **M. Teo** Choon Heng (Observateur de Singapour) dit que sa délégation n'a disposé que de peu de temps pour examiner le rapport mais tient à exprimer son ferme appui aux efforts que le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale déploient pour réformer l'ONU et lui permettre de réaliser le Programme 2030 en agissant de façon concertée; elle les exhorte à se montrer ambitieux et s'engage à coopérer avec eux pour faire avancer le processus de réforme.

86. L'orateur se félicite de la priorité accordée dans le rapport à la responsabilité et la transparence. En tant que petit État, Singapour attache beaucoup d'importance à un système multilatéral efficace et fondé sur des règles et estime que les idées présentées constituent un pas dans la bonne direction. Singapour accueille également avec satisfaction l'évaluation sans concession qui figure dans le rapport et le constat des lacunes du système des Nations Unies pour le développement. Cependant, il s'agit avant tout de déterminer comment remédier à ces lacunes et, en particulier, comment renforcer le système pour le développement afin de favoriser la mise en œuvre du Programme 2030 par les petits États insulaires en développement. Le Gouvernement singapourien prie instamment le Secrétaire général d'accorder la priorité

à cette question et de mettre davantage l'accent sur le renforcement du système des Nations Unies pour le développement afin de fournir un meilleur appui aux pays vulnérables. Il est également utile que le rapport ait mis en évidence des lacunes dans la prise en compte de certains des objectifs de développement durable car aucun des objectifs ne peut être relégué à l'arrière-plan lorsqu'on vise à ne laisser personne de côté.

87. La délégation singapourienne souhaite voir renforcer les synergies avec d'autres réformes, en particulier avec les projets de réforme de la gestion et les efforts déployés pour renforcer le vivier de compétences du Secrétariat. Dans ces conditions, le Gouvernement singapourien se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour harmoniser les trois grands axes de la réforme afin que les activités menées aient pour effet conjugué de renforcer la capacité de l'ONU d'obtenir de meilleurs résultats. La Vice-Secrétaire générale a un rôle essentiel à jouer pour faire en sorte que la volonté de réforme du système des Nations Unies ne relègue pas à l'arrière-plan la priorité accordée au développement. La réforme ne doit pas être une fin en soi, mais plutôt un moyen de veiller à ce que l'ONU soit mieux en mesure de s'acquitter de ses priorités et de ses nombreux mandats.

88. **M^{me} Bahous** (Observatrice de la Jordanie) dit que sa délégation se félicite du processus de réforme, et appuie la vision et la force mobilisatrice du Secrétaire général pour ce qui est de répondre aux exigences d'un nouveau programme de développement. Ce processus devrait porter les fruits escomptés car il faut davantage de cohérence, de responsabilité et de transparence pour obtenir les résultats attendus sur le terrain.

89. Pour renforcer le système de développement, il est essentiel de mettre en évidence le lien entre l'action humanitaire et le développement d'une part et ses rapports avec la consolidation et le maintien de la paix et de la sécurité d'autre part, ainsi qu'avec les activités de prévention, sans pour autant détourner l'attention de la question du développement ni réduire les fonds qui lui sont alloués. La nouvelle méthode de travail doit mettre l'accent sur les résultats collectifs obtenus à l'échelle des pays. L'appropriation et la mobilisation nationales sont restées des priorités et il est important de renforcer le système des coordonnateurs résidents et l'autorité du coordonnateur résident à cet effet, notamment en développant de nouvelles compétences et en faisant évoluer les mentalités.

90. Les plans nationaux doivent orienter la coordination entre les activités opérationnelles de

développement, l'aide humanitaire et les efforts de consolidation de la paix, mais il importe aussi d'accorder une attention particulière aux mécanismes régionaux et de clarifier la division du travail au sein du système. Il faudra communiquer de manière efficace pour s'assurer que les 8 principes directeurs soient compris et acceptés par tous. S'agissant de la fragmentation du financement, la Jordanie accueille avec satisfaction et soutient pleinement la recommandation consistant à établir un pacte de financement et estime qu'une modification du dispositif de financement de l'architecture financière pourrait être nécessaire à tous les niveaux.

91. **M. Chandrtri** (Observateur de la Thaïlande) dit que sa délégation se réjouit de l'analyse qui est faite dans le rapport sur les moyens de renforcer les capacités du système des Nations Unies pour le développement afin de favoriser et d'appuyer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, notamment par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Sa délégation se félicite également qu'il soit admis que les commissions régionales devraient jouer un rôle plus important en matière de développement durable.

92. En ce qui concerne les changements proposés du système des coordonnateurs résidents, il est indispensable que les coordonnateurs résidents travaillent en étroite consultation avec les pays de programme sur le terrain, conformément à leurs priorités nationales en matière de développement. La refonte du système des Nations Unies pour le développement ne doit laisser personne de côté et doit soutenir l'exécution du Programme 2030 par tous les États Membres.

93. **M. Sevilla Borja** (Observateur de l'Équateur) dit que le rapport présenté par le Secrétaire général rompt avec la tradition en ne restant pas un exercice de pure forme puisqu'il propose une nouvelle vision politique de la réforme de l'ONU. Il félicite le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale d'avoir organisé des consultations inclusives en vue de la rédaction du rapport.

94. Le rapport repose sur deux principaux éléments : les informations fournies par le Corps commun d'inspection et un examen des fonctions et responsabilités du système des Nations Unies pour le développement. Bien que la délégation de l'orateur n'ait pas encore été en mesure d'examiner le rapport de

manière approfondie, elle a quelques observations préliminaires à formuler, que ce soit à titre individuel ou en tant que Présidente du Groupe des 77 et de la Chine, en vue de la publication du rapport final en décembre.

95. Premièrement, pour ce qui est de la pauvreté et de l'égalité, le rapport devra fournir des statistiques précises sur l'inégalité. Deuxièmement, bien qu'il soit mentionné que 65 millions de personnes sont actuellement déplacées, il convient de préciser que nombre d'entre elles le sont à cause d'une occupation étrangère, du colonialisme ou d'interventions militaires illégales. Troisièmement, bien que le rapport fasse référence à divers instruments internationaux qui fournissent une feuille de route claire pour relever les défis à venir, une liste plus exhaustive devrait mentionner d'autres accords tels que le Nouveau Programme pour les villes, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

96. Notant qu'il ne reste plus que 13 ans pour atteindre les objectifs de développement durable, l'orateur dit qu'en cas d'échec, les générations futures perdraient confiance dans le système des Nations Unies.

97. Enfin, il rappelle que la présence de l'ONU sur le terrain sert à appuyer les politiques des pays qui s'efforcent de mettre en œuvre le Programme 2030 et non à imposer des politiques étrangères.

98. **M^{me} Bogyay** (Observatrice de la Hongrie) dit que sa délégation appuie l'objectif du rapport consistant à examiner les fonctions et capacités actuelles du système des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer la coordination d'ensemble et de recenser les lacunes, les chevauchements et les difficultés. Depuis de nombreuses années la Hongrie demande davantage de responsabilité, de transparence et de contrôle; le Programme 2030 offre l'occasion idéale d'adapter le système de développement à son objectif. Les contributions des États Membres doivent jouer un rôle important dans l'élaboration du second rapport qui sera distribué en décembre.

99. Il sera possible d'utiliser les fonctions et mécanismes existants mais l'ambitieux Programme 2030 exigera une coordination et une efficacité accrues. La délégation hongroise souhaite apporter son appui à toutes les initiatives qui mettent l'accent sur la

transparence, l'action et une meilleure coordination au sein du système.

100. L'Observatrice de la Hongrie s'interroge sur les éventuelles solutions aux lacunes concernant la couverture thématique des objectifs de développement durable liés à l'alimentation en eau et mentionnées au paragraphe 51 du rapport. En ce qui concerne le trafic d'êtres humains, le travail forcé, l'exploitation sexuelle et d'autres formes d'esclavage moderne, les différentes entités des Nations Unies doivent mieux coordonner leurs activités et y intégrer les aspects liés à la prévention des conflits et à la lutte contre le terrorisme.

101. **M. Parenti** (Observateur de l'Union européenne) se félicite des huit principes directeurs énoncés dans le rapport, qu'il considère comme des idées concrètes de mise en œuvre et comme un véritable effort pour faire en sorte que l'action de l'ONU soit cohérente.

102. **Le Secrétaire général** remercie les 25 délégations qui ont pris la parole de leurs importantes contributions au débat et dit qu'il s'efforcera respectueusement de répondre à leurs préoccupations dans les limites de temps imparties.

103. Répondant à la délégation tchadienne, le Secrétaire général déclare que le test décisif du Programme 2030 sera son critère absolu de réussite en Afrique, parallèlement à celui de l'Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons, adopté par l'Union africaine. Le Secrétaire général approuve tous les objectifs fixés par le groupe des pays africains. Les priorités du continent africain sont essentielles, et le système des Nations Unies pour le développement continuera de travailler avec l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales, qui apportent un appui essentiel aux États Membres afin qu'ils réussissent à surmonter les énormes problèmes de développement qui subsistent.

104. Exprimant son accord avec les observations faites par la délégation suédoise, le Secrétaire général dit que dans l'idéal, les contributions financières des pays devraient être versées rapidement, sans affectation particulière et sans condition, comme la Suède l'a souvent fait pendant son mandat de Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Bien qu'il soit impossible que ce modèle devienne la norme pour tous les États Membres, il faut progresser dans cette direction.

105. Le Secrétaire général assure la délégation maldivienne que les petits États insulaires en développement restent une priorité essentielle et qu'il comprend les préoccupations exprimées quant à leur représentation insuffisante dans le système des Nations Unies. Des efforts seront faits pour rationaliser l'appui aux petits États insulaires. Le Secrétaire général se félicite également que la délégation suédoise ait mis l'accent sur la transparence.

106. Répondant à la délégation bangladaise, le Secrétaire général souligne que la question centrale de la responsabilité à l'égard des pays hôtes, constitue l'un des aspects les plus importants de la réforme des équipes de pays et de la consolidation du système des coordonnateurs résidents. Il faut créer les conditions idoines pour que l'appropriation soit effective et que tous les organismes puissent coopérer avec un seul objectif en tête, à savoir répondre aux priorités définies par les gouvernements.

107. Le Secrétaire général convient qu'il faut des réponses multilatérales aux défis mondiaux et attend avec intérêt la contribution que la Secrétaire d'État britannique au développement international apportera au débat. Il partage également les observations de la délégation suisse, en particulier celles sur la nécessité de garantir un travail et des résultats collectifs au sein du système des Nations Unies pour le développement.

108. La délégation japonaise s'est interrogée sur la voie à suivre. Dès que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable s'achèvera, un plan de travail sera présenté pour que les organismes des Nations Unies l'examinent entre eux et avec les États Membres dans le cadre des travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, afin que le rapport final soit non seulement le fruit d'une analyse interne, mais également le reflet des préoccupations des États Membres. En ce qui concerne les doutes exprimés quant au nouveau rôle de la Vice-Secrétaire générale, le Secrétaire général fait savoir que la coordination du système des Nations Unies pour le développement est une des responsabilités qui incombent au Vice-Secrétaire général comme le prévoient les dispositions d'une résolution de l'Assemblée générale. Les réformes entreprises visent donc simplement à refléter les intentions de cette résolution.

109. Le Secrétaire général approuve pleinement les observations de la délégation brésilienne, en particulier

celles sur la nécessité de renforcer le cadre politique du système des Nations Unies pour le développement, qui est lié aux diverses réformes envisagées pour le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales et le rôle du PNUD.

110. Commentant les remarques faites par la délégation australienne, le Secrétaire général dit que la transparence est indispensable pour inspirer la confiance. Malheureusement, la méfiance demeure un problème dans le système des Nations Unies et entre les États Membres. Il fera tout son possible pour restaurer et préserver la confiance.

111. En réponse à la délégation camerounaise, le Secrétaire général souligne que la notion d'adaptation aux objectifs s'applique à l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi qu'aux États Membres et aux autres partenaires. Dans le rapport final, il ne sera malheureusement pas possible de fournir le niveau de détail demandé par la délégation en ce qui concerne la technologie et les ressources pays par pays, mais des efforts seront faits pour fournir des renseignements plus concrets.

112. Le Secrétaire général se félicite de ce que la délégation pakistanaise insiste sur la nécessité de mettre l'accent sur le développement qui est un aspect essentiel de l'action de l'ONU dans son ensemble, même s'il est évidemment lié à d'autres aspects. Les ressources ne seront pas détournées du développement. Il faudrait débattre plus longuement de la meilleure façon de combler les lacunes existantes.

113. Rassurant la délégation biélorussienne, le Secrétaire général indique que les coordonnateurs résidents ne peuvent être nommés sans l'accord des États Membres. De plus, les coordonnateurs résidents n'ont pas un rôle politique. Bien au contraire, ils ont pour but d'accroître la responsabilité des équipes de pays à l'égard des États Membres. Il n'est pas question de réduire le rôle joué par le PNUD dans le système; celui-ci continuera de fournir un appui essentiel aux coordonnateurs résidents et à d'autres éléments du système. Le rapport indique clairement que le PNUD deviendra une plateforme d'intégration des contributions des différents organismes des Nations Unies à l'appui du système de coordonnateurs résidents.

114. Comme l'a souligné la délégation mexicaine, il faut faire preuve de bon sens et de pragmatisme, et

œuvrer de concert pour changer les méthodes de travail traditionnelles des institutions qui résistent fortement au changement. Une confiance mutuelle créera les conditions du succès. Il est vrai que des niveaux élevés de préaffectation des fonds entraînent inévitablement une distorsion des priorités.

115. Répondant à la délégation allemande, le Secrétaire général espère que les propositions faites dans le rapport sont suffisamment concrètes et ambitieuses. L'objectif était de faire en sorte que le rapport d'étape remplisse sa mission en abordant toutes les questions majeures et en formulant de propositions concrètes. D'autres discussions pourront ensuite avoir lieu pour analyser les questions soulevées. Dans ce contexte, il a souligné l'importance de la prochaine réunion du Groupe des Vingt, notamment en ce qui concerne l'Afrique, l'éducation et d'autres préoccupations exprimées par la délégation allemande. Il se félicite des liens qui ont été établis entre le Groupe des Vingt et les objectifs de développement durable, et plus généralement le Programme 2030, qu'il considère comme une avancée importante.

116. Exprimant sa gratitude à la délégation de la Fédération de Russie pour ses remarques sincères et ouvertes, le Secrétaire général explique qu'il y a toujours deux interprétations possibles d'un texte. La Fédération de Russie semble croire que les propositions figurant dans le rapport dépassent la cadre de l'examen quadriennal complet et visent à politiser et centraliser le système des Nations Unies pour le développement, à associer les questions de développement aux préoccupations liées à la paix et aux droits de l'homme et ainsi à réduire la responsabilité du système à l'égard des États Membres. Tout en respectant pleinement le droit de la délégation d'avoir cette interprétation du texte, il fait valoir, étant un des auteurs du rapport, que cette interprétation va à l'encontre de l'objectif initial du texte. Les réformes proposées n'ont pas pour but de centraliser ou de politiser le système pour le développement. En décrivant les nouvelles fonctions de la Vice-Secrétaire général, les auteurs du rapport donnent simplement suite à une demande formulée dans une résolution dans laquelle l'Assemblée générale a fait observer que le système pour le développement ne disposait d'aucun moyen efficace de rendre compte à l'Assemblée et au Conseil économique et social. L'objectif était donc de renforcer, et non d'affaiblir, la capacité du système à faire rapport aux deux organes. Le Conseil sera en effet

au centre du nouveau mécanisme de responsabilité. Il est nécessaire d'avoir une fonction d'évaluation pour que les États Membres disposent d'une analyse beaucoup plus précise des succès et des échecs que ce qui était traditionnellement présenté dans les rapports généralement positifs des différentes entités du système des Nations Unies.

117. De même, les coordonnateurs résidents n'ont pas de rôle politique : ils coordonnent les différents aspects des équipes de pays en ce qui concerne les objectifs de développement durable, tout en laissant une ligne hiérarchique claire entre chaque entité et son conseil. Une telle réforme renforcera la responsabilité à l'égard des États Membres au lieu de la réduire et s'inscrit dans le prolongement de ce que ces États ont demandé à maintes reprises : une représentation claire de ce que font les équipes de pays et les entités. Traditionnellement, chaque entité suivait sa propre voie, en fonction des priorités définies par ses donateurs plutôt que par les gouvernements. Il était nécessaire de créer des mécanismes de coordination pour que les différentes entités puissent réagir aux plans nationaux de mise en œuvre du Programme 2030. À l'heure actuelle, la situation est beaucoup plus politisée : les organismes consacrent 85 à 90 % de leurs fonds à leurs propres priorités, qui ne sont pas nécessairement celles des États concernés.

118. Le Secrétaire général est prêt à mettre en place tous les mécanismes nécessaires pour clarifier la responsabilité à l'égard des États Membres, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. La Fédération de Russie peut être certaine que ses préoccupations ont été prises en compte et qu'il n'est nullement question de sacrifier le développement à la paix ou aux droits de l'homme. Cependant, le développement inclusif et durable est la meilleure forme de prévention qui soit. Les fonds ne seront pas alloués à d'autres objectifs tels que la sécurité. Au contraire, il est important de reconnaître la place centrale du développement dans tous les domaines d'activité. Il espère qu'un consensus pourra être trouvé à ce propos.

119. La délégation canadienne soulève trois questions importantes qui devront être clarifiées au cours des débats. Le Secrétaire général remercie également la délégation des États-Unis d'Amérique d'avoir insisté sur la nécessité de tenir compte des résultats et d'en

faire les principaux critères d'examen des activités du système pour le développement.

120. Répondant à la délégation chinoise, le Secrétaire général a réaffirmé qu'un des principes fondamentaux de la réforme était de veiller à ce que les conditions nécessaires à la mise en œuvre effective du Programme 2030 soient réunies. Il est convenu que la priorité devrait être accordée aux pays en développement dans le respect de l'appropriation nationale et que la coopération Sud-Sud devait compléter et non remplacer les engagements traditionnels en matière d'aide publique au développement. Il espère que l'ONU sera plus efficace pour appuyer la contribution considérable de la Chine à la coopération Sud-Sud.

121. Le Secrétaire général partage l'avis de la délégation colombienne sur la question des chevauchements. Il reste beaucoup à faire pour que les efforts de coordination puissent transformer les chevauchements en synergies. Le développement est une condition préalable à la paix.

122. Tout comme la délégation singapourienne l'a fait observer, il est important de donner la priorité aux petits États insulaires en développement et de ne laisser aucun des objectifs de côté.

123. La délégation jordanienne a témoigné au nom de son pays qui doit faire face aux conséquences dramatiques de l'afflux de réfugiés, qui entraîne d'énormes problèmes humanitaires et a des effets négatifs sur son développement structurel. La Jordanie est la preuve qu'il faut établir un lien entre l'action humanitaire et les efforts de développement; ce lien doit néanmoins respecter l'autonomie de l'espace humanitaire. En fait, de telles missions intégrées existent déjà dans certains pays où des missions de maintien de la paix ont été créées. Toutefois, dans des contextes comme celui de la Jordanie, il faut veiller à ce que la communauté internationale réponde non seulement aux besoins humanitaires des réfugiés, mais aussi aux problèmes structurels de développement créés dans le pays hôte du fait de la générosité dont il fait preuve en accueillant des réfugiés. Ces réponses doivent également faire appel à des sources de financement innovantes, comme le stipule le changement de politique adopté par la Banque mondiale à cet égard. Le Secrétaire général reconnaît également qu'une communication adéquate est indispensable au succès des travaux du système des Nations Unies pour le développement.

124. Répondant à la délégation thaïlandaise, le Secrétaire général confirme que les coordonnateurs résidents sont censés travailler en étroite consultation avec les États Membres.

125. Le Secrétaire général remercie la délégation équatorienne pour les propos aimables qu'elle a eus concernant la vision exposée dans le rapport, ainsi que les suggestions faites au sujet de nouvelles clarifications. Répondant à la demande de statistiques sur l'inégalité, il souligne que les huit individus les plus riches au monde en possèdent la moitié de la richesse.

126. La question de la traite des êtres humains soulevée par la délégation hongroise est le crime le plus odieux qui soit et est un sujet qui lui tient à cœur. La lutte contre ce crime devrait bénéficier d'au moins autant de capacités et de ressources que la lutte contre le trafic de drogues.

127. Enfin, exprimant sa gratitude à la délégation de l'Union européenne pour ses observations constructives, le Secrétaire général dit compter sur son soutien en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Programme 2030.

La séance est levée à 13 h 45.